

DECRET N° 82/270 du 24/07/82
/MF.DGI.DAG.DP.-
portant promotion de certains Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I des SAF (Impôts)-
Avancement 1981.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS : Vu la Constitution du 8 Juillet 1979
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut Général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

D.F.P.

Vu le Décret n° 62-197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 62-198/FP-PC du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le Décret n° 62-426/FP-PC du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;

Vu le Décret n° 65-170/FP.BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

D.B.

Vu le Décret n° 71-247 du 25 Juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers en ce qui concerne les Contributions Directes l'Enregistrement et le Trésor abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16 et 22 du décret n° 62-426/FP.PC. du 29 Décembre 1962 ;

Vu le Décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.C.F.

Vu le Décret n° 79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81-016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérêts des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 82/269 /MF.DGI.DAG.DP. du 24 Mars 1982 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 des Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I des SAF (Impôts).

Vu le décret n° 80-630 du 27/12/80. portant déblocage des Avancements des Agents de l'Etat ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1981, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des S.A.F. (Impôts) dont les noms et prénoms suivent :

INSPECTEURS

Au 2° échelon

Mr. GOMAT Olivier p/c du 1.06.1981 Pte-Noire

Au 3° échelon

Mr. ANDZOUANA Albert p/c du 18.08.1981 B/ville

Au 4° échelon

Mr. MIAMBANZILA Michel p/c du 20.09.1981 B/ville

Au 6° échelon

Mr. POATY Alphonse p/c du 11.06.1981 B/ville

INSPECTEURS PRINCIPAUX

Au 3° échelon

Mr. BASSOUMBA Jean Thomas p/c du 1.10.1981 B/ville

Au 4° échelon

MM. MBEMBA François p/c du 1.10.1981 B/ville

NGAMBALI Constant p/c du 1.11.1981 B/ville

.../...



ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,
Le Ministre des Finances

BRAZZAVILLE, le 24 Mars 1962

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Colonel Louis ELVAIN GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

JORPC1
GTFP.DFP3
B.3
DCF..... 3
SGCM/BC 2
M.F..... 2
D.G.I. 3
DAS/DP 3
DCDI..... 1
DRI./PTE NOIRE..... 2
BrigadeG.Glos P/Noire 1
Contr.d'ETAT CNPS.....1
OENAGES1
Contrôle d'Etat H.G.B/v. 1
DEDT.B/ville..... 1
D.Législ.et Contrôle 1
Contrôle d'Etat ATC P/N.1
SGCE Mini.Finances 1
Intéressés..... 20
Dossiers 60